Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250808-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-sept heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Ile aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 4 décembre 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Philippe Le Bérigot.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants :11
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : le 4 décembre 2025

Présents :

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET

Absents:

Alizée BURBAN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL

Pierre SOKOLOFF a donné pouvoir à Jacques BATHIAT

Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT

Secrétaire de séance : Maryse COHEN

2025-08-08– Résidence du Vieux Moulin : révision des loyers locatifs communaux

Monsieur le Maire indique que Morbihan Habitat a sollicité une délibération du Conseil Municipal sur les loyers à pratiquer pour les locatifs sociaux de la résidence du Vieux Moulin. Les baux sont révisés une fois par an au 1er Janvier et l'augmentation se fait dans la limite de l'Indice de Révision des Loyers (IRL). Il autorise une revalorisation des loyers de 1.04 %. Pour information, Morbihan Habitat a délibéré sur une majoration de ses loyers de 1.04 %.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

VU la sollicitation formulée par Morbihan Habitat demandant à la commune de délibérer ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de décider d'augmenter de 1.04 % les loyers des locatifs de la résidence du Vieux Moulin pour 2026.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600875-20251211-20250808-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, Par 13 Voix Pour et 1 voix Contre,

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'augmenter de 1.04 % les loyers des locatifs de la résidence du vieux moulin pour 2026.

ILE AUX MOINES, le 15 décembre 2025,
Le Maire,
Philippe LE BÉRIGOT.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES * 56 (Morbihan) *

La secrétaire de Séance
Maryse COHEN

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat et publication le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.